Image not found or type unknown

Succession avec don au dernier vivant

Par **Ludolega**, le **15/01/2021** à **11:58**

Bonjour, J'ai du mal à trouver des réponses plus ou moins claires à mes questions. Il y a quelque temps, un membre de ma famille est décédé et nous savons qu'ils s'étaient mariés en faisant une donation au dernier vivant.

C’est un couple qui n’a jamais eu d’enfants et qui avait seulement leurs neveux de vivant (leur frères et sœurs étant également décédés).

Mon père est l’un des neveux et les relations entre eux deux ne sont pas au mieux.

D’un point de vue lien du sang, mon pere etait lie a sa tante qui est decedee la premiere il y a quelques annees.

Il y a un soupçon que l’autre neveux ait fait faire un testament à l'oncle alors qu’il était malade.

Mon questionnement est le suivant, tout d’abord est-il possible de contester un éventuel testament si nous soupçonnons qu’il y a eu un abus de faiblesse.

Et deuxièmement, si ce n’est pas le cas, est-il possible lors d’une donation au dernier vivant que la famille direct du premier défunt soit totalement écartée? Soit à cause d’un testament, soit parce qu’elle n’a pas de lien direct avec le dernier vivant.

Merci par avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés